Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260120-2026_01_01-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier, à vingt et une heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, BERTHELOT Anthony, MEROT Auguste, HERAULT Florence, MAHÉ Jean-Luc

ABSENTS excusés : HAVEZ Sandrine Donne pouvoir à MAHÉ Jean-Luc,
PREVOT Jérôme, MISSUD Vanessa, JEFFROY Louri

Secrétaire de séance : HERAULT Florence

Date de convocation : 13 janvier 2026

***. ***

1. Délibération pour le devis SARL CLH pour le terrain de foot

Le Maire précise que le terrain de foot n'a jamais été aéré ni nivelé depuis les années 1974. Compte tenu de son état actuel, il est nécessaire de le faire niveler et aérer.

Le maire présente un devis réaliser par l'entreprise SARL CLH, pour un montant estimatif de 984 € HT soit un total TTC de 1 180.80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le devis estimatif prévisionnel présenté pour un montant de 1 180.80 €
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents ou avenants s'y rapportant.

Extrait certifié conforme

Le Maire

Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR